



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense : services extérieurs

Question écrite n° 10949

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir du centre d'essais des propulseurs de Saclay. Cet établissement est le seul centre en Europe à être capable d'assurer tous les essais sur un moteur d'avion du début jusqu'à la fin. Il se caractérise par une activité très diversifiée, des installations particulièrement performantes, un personnel de haut niveau, très qualifié. Or, cet outil est actuellement menacé par des reports ou des annulations de programmes, ainsi que par des réductions massives d'effectifs qui mettent en péril la qualité de son savoir-faire. Le plan d'action de la direction des centres d'essais, basé sur la mobilité forcée, la suppression de postes (le CEPR est passé de 1 060 à 830 employés), l'arrêt d'activités, menace l'avenir de la haute technologie et des emplois de notre département de l'Essonne. C'est pourquoi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour assurer la pérennité du centre d'essais des propulseurs de Saclay en remédiant à une politique d'abandon d'un savoir-faire de très haut niveau et de perte continue d'emplois.

Texte de la réponse

La politique de redimensionnement de notre outil de défense, traduite par la professionnalisation des armées, la réduction de leur format et le renouvellement de leurs matériels, s'exprime dans la loi de programmation militaire 1997-2002 du 2 juillet 1996 et dans les ressources budgétaires annuelles, tout en tenant compte de la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action de la délégation générale pour l'armement (DGA) et de la direction des centres d'expertise et d'essais (DCE), dont le centre d'essais des propulseurs (CEPr) est l'un des établissements. L'objectif de réduction du coût d'intervention de la DGA de 30 %, fixé sur la période 1997-2002, et la diminution des crédits affectés au développement des programmes aéronautiques conditionnent directement l'activité d'un établissement comme le CEPr. Une baisse du plan de charge et un effort important de réduction de ses coûts internes sont donc à prévoir. La DCE élabore actuellement un plan stratégique qui doit lui permettre de se structurer pour atteindre ces objectifs, mais surtout de développer des activités de complément et de diversification de nature à atténuer les conséquences de l'évolution des budgets de défense. Un rapport intermédiaire, diffusé fin 1997 auprès des personnels et des organisations syndicales, a fait l'objet d'une large consultation. La première partie du plan lui-même, qui fixe les axes d'action stratégique de cette direction, est actuellement soumise au ministre de la défense pour décision. D'ores et déjà, afin de valoriser les moyens et les compétences dont dispose le CEPr, un effort particulier est accompli pour développer son activité au profit de clients extérieurs à la défense française, et notamment vers nos partenaires européens. La poursuite des opérations de rénovation des installations du CEPr, à un rythme néanmoins réduit compte tenu des contraintes financières de la loi de programmation militaire, confirme cette volonté.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10949

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1120

Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2361